



Pre-position paper sur la proposition de nouveau pacte sur la migration et l'asile

Groupe international de haute technologie opérant dans les domaines de l'aéronautique (propulsion, équipements et intérieurs), de l'espace et de la défense, Safran a fait de son activité une mission de contribution à un monde plus sûr. Le groupe s'engage en effet à prévenir les dangers qui menacent l'exercice de la souveraineté des États européens, la sécurité civile et la stabilité démocratique.

Safran emploie par ailleurs 83 000 collaborateurs sur tous les continents et occupe dans ses secteurs d'activité des positions essentielles sur les plans européen et mondial.

1. La question des migrations : une opportunité de taille pour Safran.

Safran est résolument concerné par les questions migratoires qui touchent l'Union européenne. Ce nouveau pacte, qui vise à combler les déficits de la politique migratoire actuelle de l'Union européenne, vise à augmenter la sécurité aux frontières et à y faire respecter le droit international. Safran ayant remporté de multiples appels d'offre dans des pays européens comme la France et l'Estonie et travaillant régulièrement en lien avec les autorités de ces pays à faciliter les procédures d'identification aux frontières de l'espace Schengen, le groupe espère obtenir, à l'issue du consensus autour du nouveau pacte sur la migration et l'asile, de nouveaux marchés et, à terme, des appels d'offre européens. Son objectif est le suivant : être le leader des frontières intelligentes de l'espace Schengen.

Safran soutient une modernisation efficace de la gestion opérationnelle des migrations grâce aux recours aux nouvelles technologies. À l'heure de l'intelligence artificielle (IA), les équipements technologiques de défense facilitent en effet la gestion intégrée des frontières. Impliqué dans des programmes de recherche et de développement de l'IA à travers le monde entier, le groupe entend développer de nouveaux produits et systèmes qui permettront d'automatiser les flux migratoires et de mieux les anticiper. Le groupe estime donc que l'Union européenne ne peut pas faire l'économie de solutions intelligentes pour faire face à la crise migratoire et devra nécessairement recourir aux systèmes développés par les entreprises technologiques, et notamment ceux proposés par Safran et ses filiales.

2. La nécessité d'une harmonisation du système automatisé européen du traitement des flux migratoires.

Alors que les crises migratoires se multiplient et touchent les pays de l'Union européenne de manière inégale, Safran plaide pour la construction d'un système européen harmonisé du traitement des flux migratoires. Il s'agit d'automatiser le traitement des flux migratoires, et notamment les procédures de renvoi, afin de mieux les anticiper et les gérer avec efficacité. À terme, il s'agirait de considérer les migrations comme un phénomène normalisé mais absolument maîtrisé par l'ensemble des pays de l'espace Schengen. Pour ce faire, l'IA est un outil clé : l'Union européenne a déjà investi dans ce type de dispositifs, dont la capacité de détection précoce des fraudes et des abus a déjà été prouvée¹.

D'un système harmonisé découle la nécessité d'une forme de délégation de service public à une entreprise du secteur privé qui serait en charge d'élaborer un système de frontière intelligente applicable à l'ensemble de l'Union européenne. Safran souhaite se voir attribuer cet appel d'offre.

3. Élaborer, grâce à l'intelligence artificielle, un processus équitable qui garantisse une égalité de traitement entre les ressortissants.

Il s'agit de garantir un accès équitable à toutes les procédures en lien avec les flux migratoires, quelle qu'elle soit. Les procédures d'asile, les procédures juridiques et les procédures de retour doivent être automatisées afin de contrer tout manquement au respect des libertés fondamentales que pourrait appliquer un État.

Safran est convaincu que l'IA peut constituer un accompagnement de taille pour les personnes en situation régulière et irrégulière.

4. Proposer des conditions de rétention et de retour encadrées par des dispositifs de sécurité réglementés et harmonisés sur le plan européen.

De nombreux parlementaires ont attiré l'attention sur des conditions de rétention et de retour ne respectant pas les droits de l'homme et les libertés fondamentales : il est donc nécessaire d'harmoniser les réglementations qui ont trait à ces dispositifs afin que la sécurité de tous, ressortissants comme citoyens, soit assurée. Safran propose de recourir à des équipements de sécurité dont le groupe a déjà procédé à la vente dans le cadre d'accords commerciaux, notamment avec la France.

¹ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/690706/EPRS_IDA\(2021\)690706_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/690706/EPRS_IDA(2021)690706_FR.pdf)